

# COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE 2020

## 12 OCTOBRE 2021

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU :**

*L'an deux mille vingt et un, le Douze Octobre à 10h les membres de l'association ADELFA 33 se sont réunis en Assemblée Générale à Beychac & Caillau Maison des Bordeaux Supérieurs sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration en date du 25 Août 2021.*

*Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au procès-verbal.*

*Ladite feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 Septembre 2020 et du PV du CA du 4 Juin 2021
- Rapport moral et financier de la campagne 2020
- Point d'étape sur la campagne 2021 pour l'ADELFA 33 et l'ANELFA. Perspectives pour 2022
- Questions diverses

### **ALLOCUTION DE BIENVENUE :**

Le Président Dominique FEDIEU ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale en cette période compliquée. Même si cela semble étrange de se réunir et de valider le budget 2021 sur la fin d'année, les événements climatiques n'ont cure des vicissitudes humaines. Il remercie également Mme BERTHET, Directrice de l'ANELFA et Frédéric MASAROTTI (Technicien référent de l'ANELFA) d'avoir bien voulu faire le déplacement.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

Le Président donne ensuite lecture des procès-verbaux du 6 Avril 2021 & du 7 Septembre 2020 et met aux voix le rapport qu'il vient de présenter, *cf. p.10*. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Un prochain conseil d'administration sera organisé rapidement afin de désigner les nouveaux membres du Bureau.

### **LECTURE DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT FEDIEU :**

Les phénomènes météorologiques, malgré toutes les prévisions possibles, demeurent difficiles à appréhender. Cela nous incite à une certaine humilité. Le combat contre la grêle n'est pas simple et aucune solution miracle n'existe. Lorsqu'un gros orage de grêle s'abat sur un territoire ce sont tous les habitants et toutes les activités qui sont impactés et non seulement le monde agricole, même si ce dernier est plus fragile que les autres. Parmi le panel de solutions proposées aujourd'hui sur le marché, les générateurs de solution d'iodure d'argent de l'ANELFA constituent le meilleur rapport qualité/prix.

Certes, le système est ancien, puisque les premiers réseaux de cheminées ont été créés à la fin des années 50, fruit du travail conjoint d'agriculteurs et d'universitaires. Pour autant, il n'a de cesse de s'améliorer. Porté par des structures associatives, nous pouvons affirmer que nous faisons œuvre de service public.

Nos associations, dont l'ADELFA 33, constituent une vaste chaîne de coopération sur nos territoires pour amoindrir les impacts de la grêle : des prévisionnistes de KERAUNOS aux bénévoles sur le terrain pour allumer les cheminées, sans oublier le personnel de l'association tant du national que du local et enfin les financeurs historiques de l'association, le Département de la Gironde, la FGVB, la Chambre d'Agriculture, le CIVB, les communes et CDC.

Nous avons bien conscience de nos limites et depuis 2016, nous n'avons de cesse de développer et sécuriser notre réseau girondin. Nous revenons de loin, car l'association aurait pu disparaître sans le soutien plus important de la filière viticole et sans la continuité du financement départemental, malgré les aléas législatifs. Je pense en l'occurrence à la loi Notre. Nous sommes à la croisée des chemins. Ce serait dommage aujourd'hui de ne pas poursuivre les efforts entrepris depuis tant d'années au service de tous les girondins.

L'activité de l'association en 2020 :

- La Gironde a connu 17 alertes, une année quasi normale. Quelques chutes de grêle ont été constatées de manière très localisée, en particulier le 17 avril. Sur 2020, d'après la Chambre d'Agriculture de la Gironde 1000 hectares de cultures auraient été touchés à des degrés divers.
- 5 nouveaux postes ont été installés : **Saint-Magne de Belin, Saint-Magne de Castillon, Vignonet, Sainte Colombe, Saint Christophe des bardes et un 2<sup>ème</sup> sur Saint Sulpice de Faleyrens.**
- Des déplacements ont été effectués à **Sore** et **Balizac**. En 2020 la Gironde avait 138 générateurs.
- Une suppression de poste à **Naujac-sur-mer 2** car le bénévole ne l'allumait pas.
- Malgré le confinement, l'activité de l'association a pu se dérouler normalement.

Points de vigilance :

- L'amélioration du maillage doit se poursuivre en particulier sur la partie ouest et sud-ouest du Département.
- Des déplacements doivent être opérés car des générateurs sont sous-utilisés ou mal utilisés. Or, les manquements de certains bénévoles peuvent avoir des conséquences importantes en fragilisant le réseau dans son intégralité. Plusieurs actions sont envisageables, le renforcement en bénévoles de certains générateurs, le déplacement et enfin le déploiement de générateurs semi-automatique. Pour sécuriser au mieux, il est nécessaire d'avoir trois bénévoles par poste. Le bénévolat est souvent remis en question, car les tenants de poste reçoivent seulement une gratification en bouteilles de vin du national et du Département. A ce jour, le budget de l'association ne permet pas d'autres gratifications.
- L'association a un seul salarié à plein temps qui occupe les missions d'animation du réseau et de maintenance. En cas d'absence, cela fragilise toute l'organisation.
- Nous n'arrivons toujours pas à assumer pleinement l'activité sur l'année comptable, du fait de la nécessité de constituer des stocks d'avance de solution d'iodure d'argent, ne pouvant pas prédire précisément le nombre d'alertes à couvrir. L'ANELFA amortit aujourd'hui ce décalage de trésorerie que nous souhaitons réduire au maximum.

Pour terminer, je remercie sincèrement toutes les personnes qui s'impliquent réellement et font vivre notre association au quotidien.

**PRESENTATION DU BUDGET REALISE EN 2020 :**

Mme GARDES prend la parole pour expliquer le bilan et explique que les principales ressources associatives sont :

- **165 000 €** du soutien du Département de la Gironde, dont le montant est toujours scindé en deux versements : 146 500 € dès le début de saison et 18 500 en fin de saison
- **110 799 €** de la FGVB de manière similaire au CG33
- **1000 €** du CIVB et **5000 €** de la Chambre d'Agriculture
- **27 000 €** des communes et CDC

RESSOURCES ASSOCIATIVES			
	2020	2019	Évolution
Subventions obtenues	165 000 €	165 000 €	0%
Cotisations des adhérents	143 042 €	104 320 €	+37.1%
Dons, Mécénats, Legs DIFFERENCE RGLT	5 €	4 €	+25%
<b>Total des ressources</b>	<b>308 047 €</b>	<b>269 324 €</b>	<b>+14.4%</b>

M. FEDIEU explique qu'il est nécessaire d'appuyer sur la communication de l'association. Certaines communes, en effet, refusent de cotiser parce qu'elles n'en voient pas l'intérêt alors qu'elles ont déjà une cheminée sur leur territoire sans même le savoir. Le courrier de présentation a été joint à l'appel de cotisation fin Août et visiblement de nouvelles communes se mettent à cotiser. (cf. *tableau des communes/CDC adhérentes*).

Mme GARDES continue en précisant que la dotation de vins pour les bénévoles nous a gracieusement été offerte par les Vins de Graves. Pour 2021, ce sera un achat.

Les charges de la part de l'ANELFA n'ont-elles pas augmenté car il s'agit principalement de location de matériel et donc d'échange standard quand il doit y avoir remplacement. De plus, un poste coûte environ **360 € par an tout compris** (téléphone, gestion du matériel, achat de solution...)

M. LE BOT demande de rappeler le prix des cotisations des communes/interco et elles seront votées aux mêmes montants que 2019 plus après.

M. GARDES, le Président de la FGVB demande lui pourquoi les assurances ne cotisent-elles pas comme Groupama et/ou le Crédit Agricole et pourquoi pas à terme les autres cultures que la vigne ? En effet, la grêle provoque d'énormes dégâts que ce soit sur les cultures mais aussi les toitures et/ou les vérandas. EN 2018, 800 000 000 d'euros ont ainsi été versés en terme de sinistrabilité climatique. Peut-être que c'est par là qu'il faut commencer ?

Bernaud LAURET, Président de la CdC du Grand St Emilionnais rajoute qu'il faut s'appuyer à la fois sur le Président d'ODG ET du Maire de la communes concernée afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour solliciter de nouvelles installations et aussi pour demander aux communes/CdC concernées de cotiser.

Jean-Luc LAMAISON poursuit en proposant une cotisation volontaire à l'ADELFA au même titre que le FGVB et pour l'AMG que ce soient les Présidents d'EPCI qui poussent la demande. Car par exemple, l'association dispose d'un manque à gagner de près de 112 000 euros de part la Métropole de Bordeaux (1 euro par habitant) ; puisque la moitié de la population girondine habite dans la métropole : pourrait-on espérer un changement en notre faveur ?

GROUPAMA par exemple voulait appliquer une décote aux agriculteurs protégés par les générateurs, si le taux de sinistrabilité se révélait moins élevé. Nous leur avons répondu que ce serait trop compliqué à mettre en œuvre, car nous n'avons pas toutes les données nécessaires pour effectuer ce calcul. Nous leur avons plutôt suggéré que ce serait de plus un geste fort de soutenir directement le fonctionnement de l'association. Cette proposition est au point mort de leur côté.



En 2020 les charges de personnel ont augmenté de plus de 7000 euros suite à l'embauche d'un technicien en renfort pendant l'été.



Le résultat de l'exercice est de **16 585€** en positif ce qui est encourageant car c'est la 2<sup>ème</sup> année d'affilée que l'association finit l'année en positif. C'est essentiellement dû à l'augmentation de la cotisation de la FGVB (plus de 30 000€ de plus en un an).

#### **APPROBATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

Mme DRAPIER-PLANTIVEAU, Commissaire aux Comptes chez AREVCO donne lecture de son rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Il certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée par Mmes GARDES & VIGNERAS du Cabinet Comptable CERFRANCE ; cf. p.11 à 13.

**PRESENTATION DU BUDGET 2021 :**

Hervé GRANDEAU le Trésorier fait la lecture du projet de budget 2021.

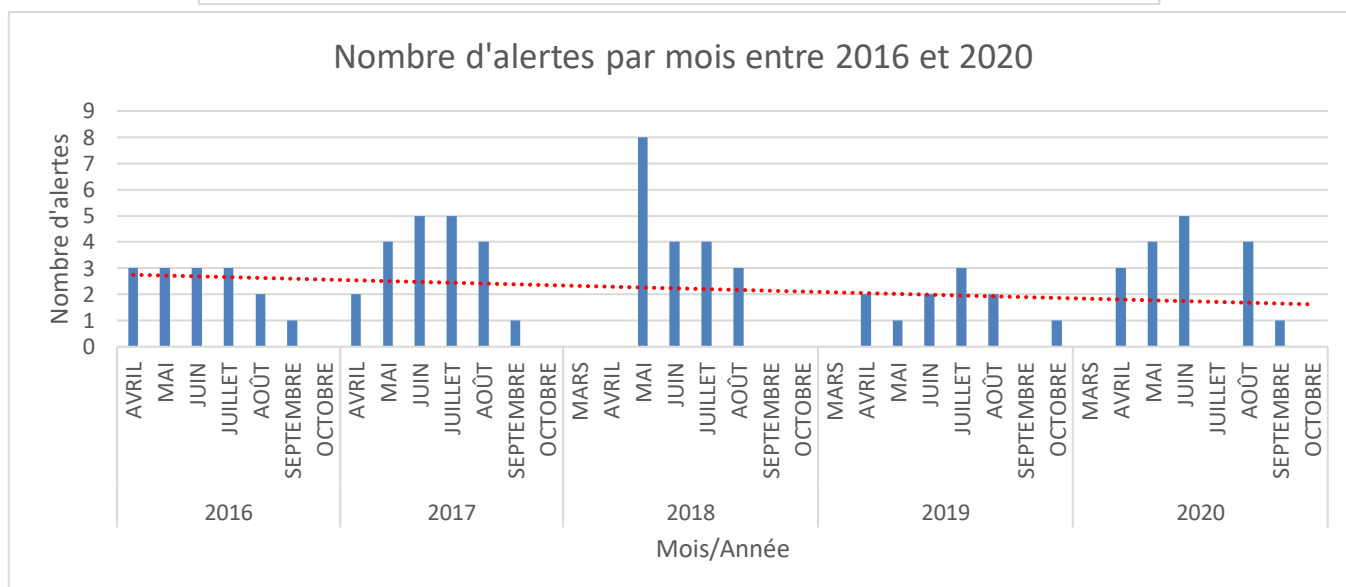
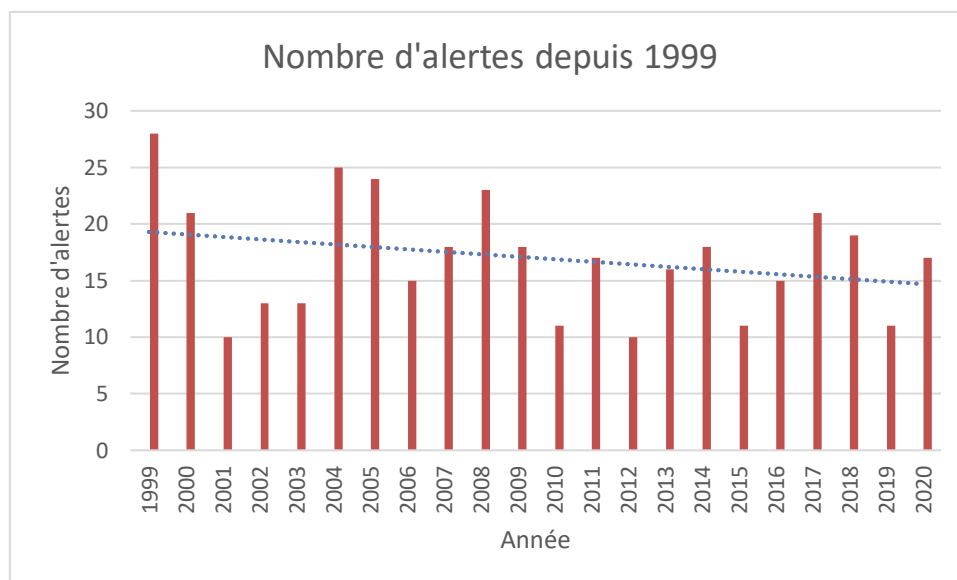
ADELFA - COMPTE DE RESULTAT prévisionnel 2021	
	Budget Prévisionnel 2021
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>287 089</b>
achat fournitures	700
achats autres approvisionnements	113 000
autres achats et charges externes*	93 000
impôt et taxes	1 000
salaires et traitements	52 000
charges sociales	19 216
dotation aux amortissements	10 000
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>288 916</b>
Cotisations (FGVB CIVB COMMUNES CDC CHAMBRE AGRI)	123 916
Subvention (conseil départemental)	165 000
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>288 916</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>

*Charges externes (détail)	
fournitures consommables	7500
locations, charges locatives	6700
entretien, réparations	6000
primes d'assurance	4000
intermédiaires et honoraires	6200
déplacements et réceptions	7000
frais postaux et telecom	3700
frais bancaires	250
autres services extérieurs	51650
TOTAL	93000

**ANALYSE TECHNIQUE SAISON 2020 :**

M. LADUYE, Technicien de l'ADELFA 33 explique brièvement le système de déclenchement et rappelle tout d'abord que la prévision pure transmise par le prévisionniste ne veut pas dire grand-chose. Il faut réellement des personnes derrière les écrans à Toulouse afin d'affiner les données brutes et c'est très important.

Cette année 2020 a été une année « classique » en terme d'alerte et de déclenchement : il y a eu **17 alertes en 2020** (cf. tableau ANELFA p.11) et cela reste dans la moyenne du département. Selon le tableau ci-dessus, la moyenne globale est respectée, comprise entre 15 et 20 alertes par an toute zone confondue.



Le confinement de Mars 2020 a fortement impacté le début de campagne en ce sens que les avions de ligne possèdent des radars embarqués capables de mesurer en temps réel les données de pression, de vitesse du vent, de température...autant d'éléments qui sont d'habitude transmis à Météo France et traduits en prévisions météo. Or, le fait qu'aucun vol commercial n'était en circulation au début de saison a donc fait que les alertes ont été lancées des fois trop tard car les données étaient partielles et/ou manquantes.

Enfin, concernant le système des générateurs semi-automatiques, l'ANELFA via Mme BERTHET repart de zéro. Le prototype développé par une entreprise du cluster INNOV'VIN a bien fonctionné la première année au Centre Technique de Lannemezan, mais il a connu des ratés en 2020. L'entreprise qui le fabrique est en difficultés financières et il devient difficile de se mettre d'accord avec eux, tant les interlocuteurs sont fluctuants tout comme le prix des prestations. Nous allons persister tout de

même mais nous recherchons d'autres entreprises pour nous accompagner sur un tel projet et arriver à le finaliser.

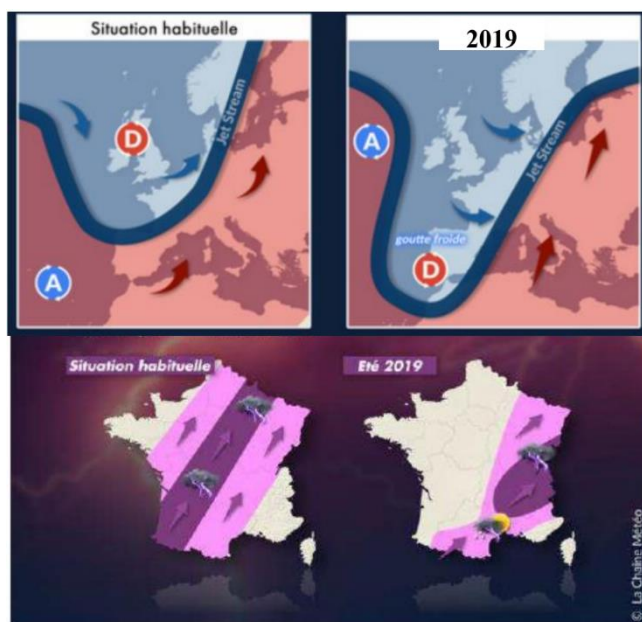
Pour l'an prochain, M. FEDIEU a contacté les associations de sylviculteurs et les groupements forestiers afin d'installer de nouvelles cheminées dans les zones faiblement peuplées que ce soit des créations ou des déplacements de postes existants comme les casernes.

Concernant le SDIS de la Gironde justement, une convention de partenariat est en rédaction conjointement avec le Président du Département M. Jean-Luc GLEYZE, le nouveau Directeur du SDIS et notre Président M. FEDIEU. Il devient essentiel de graver dans le marbre le fonctionnement des 22 casernes de pompiers (dont 4 en double cheminée) pour un respect des procédures et du bon fonctionnement. Pour information, les cheminées de **Lesparre & Vendays-Montalivet** ont été déplacées chez des particuliers car les centres de secours ne savaient pas les faire fonctionner en 2018 et **St Magne de Castillon** en 2019.

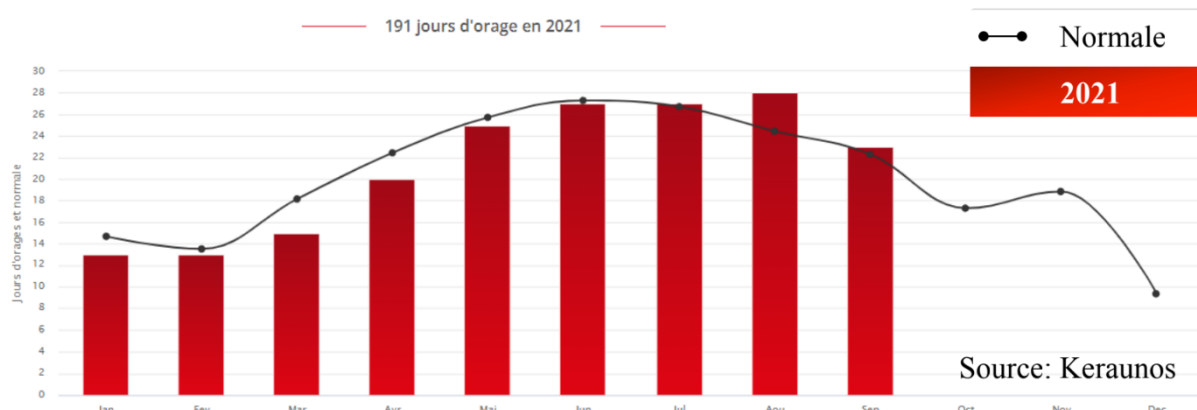
La campagne a débuté avec un stock de 8 bidons de solution par poste, ce qui a permis de tenir jusqu'à Juillet. Une commande a donc été faite ensuite et distribuée poste à poste en Juillet 2020. La commande au National pour 2021 est partie en janvier afin de démarrer la saison avec 200l.

**ANALYSE TECHNIQUE DE LA DIRECTRICE DE L'ANELFA :**

Depuis plusieurs années, la tendance est à la baisse en terme d'alertes ; comme nous le voyons sur les graphiques de la page précédente. En 2021, par exemple il y a eu 9 alertes et en 2019 : 11. Mais est-ce que c'est une fatalité et allons-nous avoir moins de jours d'orage avec le risque qu'ils soient plus dévastateurs ? Mme BERTHET répond en étant plus nuancée : en 2019 justement l'axe des orages a été déplacé vers l'Est de la France. Le bassin rhodanien ainsi a-t'il été plus impacté que la Gironde.







Nb d'alertes 2021 en Gironde      0      0      0      5      1      0      1

Les températures ont été globalement assez fraîches au printemps. Les nuits ont été souvent froides, particulièrement au mois d'avril avec de fréquentes et sévères gelées nocturnes. Ainsi, la température minimale a été la plus froide depuis le début des années 2000. Source Météo-France

T° > normale en juin  
Mois de juillet maussade  
La fraîcheur a dominé au mois d'août

Pour 2021 en Gironde, les températures ont été trop faibles au printemps et pas propices pour le développement des cumulonimbus d'orage à grêle. Ce qui fait qu'on ne peut pas reproduire le même schéma d'une année sur l'autre car les causes sont à chaque fois différentes.

De fait, la variabilité des orages trouve son origine dans le positionnement des grands centres d'action : anticyclone/dépression qui influent sur les températures et les pressions comme vu ci-dessus. Mais de plus, nous avons trop peu de recul sur cette baisse du nombre d'alertes. Il faudrait que cela se reproduise plus de 5 années consécutives afin d'être significatif.

Enfin, n'oublions pas que la technologie a considérablement évolué depuis quelques années et des alertes qui étaient lancées en 2000 ne le seraient peut-être plus de nos jours du fait des meilleurs outils et des prévisions plus fines de KERAUNOS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. FEDIEU déclare la séance levée à 12h45.



Fait à Beychac & Caillau,  
Le 13 Janvier 2022  
M. Le Président  
Dominique FEDIEU

**TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES AG ADELFA 33**

**12 Octobre 2021**

**PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture, l'AG décide d'adopter le procès-verbal de la précédente AGO.

⇒ Approuvée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AG après avoir entendu lecture du rapport de gestion approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donne quitus au Conseil pour sa gestion dudit exercice.

⇒ Approuvée à l'unanimité

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AG décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 16 585€ aux fonds associatifs.

⇒ Approuvée à l'unanimité

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'AG approuve le budget présenté pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021.

⇒ Approuvée à l'unanimité

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'AG, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions. Chaque intéressé ne prenant pas part au vote de la convention le concernant.

⇒ Approuvée à l'unanimité, moins les intéressés

**SIXIEME RESOLUTION**

Suite au renouvellement des conseillers départementaux, les administrateurs siégeant au titre du Département sont : Dominique FEDIEU, Stéphane LE BOT, Christelle GUIONIE, Jacques BREILLAT.

⇒ Approuvée à l'unanimité, moins les intéressés

**SEPTIEME RESOLUTION**

Après discussion, l'AGO décide de maintenir le montant des cotisations pour l'année 2021 au niveau de 2020 pour les communes et intercommunalités.

⇒ Approuvée à l'unanimité



**ADELFA 33**  
**Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux**  
**Atmosphériques**

1 route de Pasquina  
33 750 Beychac et Caillau

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

#### ***Conventions passées au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Cotisation accordée par la Fédération des Grands Vins de Bordeaux**

Personne concernée : Monsieur Hervé GRANDEAU membre de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux et trésorier de l'association ADELFA 33

La Fédération des Grands Vins de Bordeaux a accordé une cotisation à votre association pour l'année 2020.

Le produit comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre de la cotisation s'élève à 110.399 €.



- **Subvention de fonctionnement accordée par le Conseil Départemental de la Gironde**

Personne concernée : Monsieur Dominique FEDIEU, conseiller départemental de la Gironde et président de l'association ADELFA 33

Le Conseil Départemental de la Gironde a attribué une subvention de fonctionnement à votre association au titre de l'année 2020.

Le produit comptabilisé sur l'exercice 2020 au titre de la subvention s'élève à 165 000 €.

Fait à Pessac, le 27 septembre 2021

**Sas Arevco**

**Mme Marion Drapier**

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale  
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine*



Mis à jour le 19/10/2020

**Date de fonctionnement des réseaux  
durant la campagne 2020**

N°	Département Zone	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	TOTAL	
									2020	2019
16	Charente	17-18-28-	04-08-09-10-	01-03-16-25--	-	11-12-15-	18-	-	15	9
17	Charente-Maritime	17-18-28-	04-08-09-10-	01-03-16-25-	-	11-12-15-	18-	-	15	10
24	Dordogne	17-18-28-	04-08-09-10-	01-03-16-25-26-	-	11-12-15-21-	18-	-	17	11
33	Toute la Gironde	17-18-28-	04-08-09-10-	01-03-16-25-	-	11-12-15-	18-	-	15	10
	33/ Sud & Est	-	-	26-	-	21-	-	-	2	1
	33/ Nord-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Toute les Landes	17-18-	04-09	01-16-25-	-	11-12-21-	18-	-	11	3
	40/ Ouest_Kiwis	-	-	-	-	-	-	14	1	-
	40/ Est	-	-	26-	-	15-	-	-	2	1
47	Lot et Garonne	17-18-28-	04-08-09-10-	01-03-16-25-26-	-	11-12-15-21-	18-	-	17	13
64	Pyrénées-Atlantiques	17-18-	04-09-	01-03-25-26-	-	12-15-21-	18-	-	12	8
9	Ariège	-	10-	01-03-11-25-	22-	12-15-	-	-	8	6
31	Haute-Garonne	-	10-	01-03-11-25-26-	22-	10-12-15-	-	-	10	10
32	Gers	17-18-	04-09-	01-25-26-	-	12-15-21-	18-	-	11	7
65	Hautes-Pyrénées	18-	-	01-03-25-26-	22-	10-12-15-21-	18-	-	11	9
18	Cher	27-	09-10-	03-16-26-	31-	09-11-12-	19-	-	11	7
21	Côte-d'Or Saône-et-Loire/Nord	27-	10-	03-26-	-	13-	-	-	5	13
	Saône-et-Loire/Sud Rhône/Nord	27-	-	03-26-	01-10-21-22-	13-	-	-	8	14
	Yonne	-	10-	03-26-	-	13-	-	-	4	4
37	Indre-et-Loire	27-	09-10-	16-	-	11-12-15-	19-	-	8	6
41	Loir et Cher	-	09-10-	16-	-	09-11-12-	19-	-	7	6
66	Pyrénées-Orientales	26-27-28-	10-23-	01-03-27-	01-10-22-23-	09-10-13-28-	21	-	17	21
P R E V I G R E L E	Prévigrière Est	26-28-	14-23-29-	13-	01-23-	13-	07-22-	-	11	18
	Prévigrière Centre	26-28-	14-23-	13-	01-10-23-	13-	22-	-	10	18
	Prévigrière Nord-Ouest	26-28-	23-	03-13-28-	01-10-21-22-23-	01-13-16-	22-	-	15	18
	Prévigrière Sud-Ouest	-	23-	-	23-	13-	22-	-	4	10
Nombre de jours où au moins un réseau a fonctionné		5	7	9	6	12	5	1	45	51

GENERAL

ALERTES GRELE 2020

Centre Météo	DATE	NOM	N° Buil	H <sub>1</sub> PARUTION BULLETINS	Dpt concerné	ZONE	H Début de risque	H Fin de risque	J + 1	Commenaire	V O L L A N C E	Probab	Diam Maxi mm	Diam Quart. Mm	Type d'alerte	H LANCER de l'alerte	H FIN de fonctionnement	Remarque
KERAUNOS	17/04/2020	CoB	1	8:06	33	NO	16:00	22:00				30%	23	9	A	12:00	22:00	
KERAUNOS	17/04/2020	CoB	1	8:06	33	S&E	16:00	22:00				40%	23	9	A	12:00	22:00	
KERAUNOS	18/04/2020	SL	2	8:00	33		15:00	22:00				40%	25	10	A	12:00	22:00	H_Début "L" --> avis CB / Oubli Sms.33
KERAUNOS	28/04/2020	SL	3	8:30	33		13:00	19:00				40%	16	7	A	9:00	19:00	
KERAUNOS	04/05/2020	SL	4	8:30	33		19:00	1:00	L			40%	25	11	A	15:00	1:00	
KERAUNOS	08/05/2020	CoB	5	7:53	33		16:00	22:00				30%	25	8	A	12:00	22:00	
KERAUNOS	09/05/2020	CoB	6	8:00	33		15:00	23:00				35%	23	9	A	11:00	23:00	
KERAUNOS	10/05/2020	CoB	7	7:40	33	NO	12:00	22:00				40%	23	8	A	8:30	22:00	
KERAUNOS	10/05/2020	CoB	7	7:40	33	S&E	12:00	22:00				30%	23	8	A	8:30	22:00	
KERAUNOS	10/05/2020	CB	7		33						O	40%			FA	16:30	16:30	Vigilance Rouge Fortes Précipitations
KERAUNOS	01/06/2020	SV	8	7:40	33	NO	14:00	21:00				30%	20	9	A	10:00	21:00	
KERAUNOS	01/06/2020	SV	8	7:40	33	S&E	14:00	22:00				30%	20	9	A	10:00	22:00	
KERAUNOS	03/06/2020	SV	9	7:30	33	NO	13:00	19:00				30%	23	10	A	9:00	19:00	
KERAUNOS	03/06/2020	SV	9	7:30	33	S&E	15:00	22:00				30%	23	10	A	11:00	22:00	
ANELFA	03/06/2020	CB	1	7:31	33										FA	17:30	17:30	FA-> Avis CB.
KERAUNOS	16/06/2020	SL	10	7:45	33		14:00	22:00				40%	14	7	A	10:00	22:00	
MF	25/06/2020	SL	1	8:30	33	NO	21:00	0:00							A	17:00	23:00	A-> Avis CB.
MF	25/06/2020	SL	1	8:30	33	S&E	18:00	0:00							A	14:00	23:00	A-> Avis CB.
KERAUNOS	26/06/2020	SL	11	8:00	33	S&E	17:00	22:00				30%	33	11	A	13:00	22:00	
KERAUNOS	11/08/2020	SL	12	8:00	33		20:00	1:00				30%	22	9	A	14:00	23:00	13h27. Risque avancé de 18h à 23h59
KERAUNOS	12/08/2020	SL	13	7:30	33		17:00	0:00				40%	30	13	A	13:00	23:00	
MF	15/08/2020	DaD	8	16:56	33	NO	21:00	6:00							A	17:08	6:00	A-> Avis CB.
MF	15/08/2020	DaD	8	16:56	33	S&E	21:00	3:00							A	17:06	3:00	A-> Avis CB.
MF	21/08/2020	SV	9	8:12	33	S&E	21:00	0:00							A	17:00	0:00	
KERAUNOS	18/09/2020	CB	14	7:40	33		16:00	22:00				30%	17	7	A	12:00	22:00	Envoyé SMS sur 33 au lieu de 36

## ACTIVITE DES RESEAUX ANELFA

Réseau : 33

GIRONDE

<i>INSEE</i>	<i>Commune</i>	<i>Précision</i>	<i>Cheminée</i>	<i>Durée</i>
33003	AMBARES-ET-LAGRAVE		1	145,83
33007	ARBANATS		1	131,50
33008	ARBIS		1	161,33
33012	ARSAC		1	102,33
33014	ARTIGUES-DE-LUSSAC (LES)		1	137,17
33021	AUROS		1	174,83
33026	BALIZAC		1	122,00
33029 1	BARP (LE)	M. DUBOURG	1	168,38
33029 2	BARP (LE)	M. PEREZ	1	48,17
33035	BAYON-SUR-GIRONDE		1	109,67
33036	BAZAS		1	164,38
33042	BELIN-BELIET		1	132,33
33045	BELVES-DE-CASTILLON		1	168,50
33049	BEYCHAC-ET-CAILLAU		1	128,67
33051	BIGANOS		1	10,67
33068	BOURIDEYS		1	164,38
33070	BRACH		1	134,17
33073	BRAUD-ET-SAINT-LOUIS		1	114,33
33077	CABANAC-ET-VILLAGRAINS		1	75,33
33095	CAPTIEUX		1	48,17
33097 2	CARCANS	M. DACHICOURT	1	111,50
33097 1	CARCANS	Caseme des pomp	1	121,33
33100	CARS		1	149,83
33105	CASTELVIEL		1	162,67
33109	CASTRES-SUR-GIRONDE		1	131,67
33111	CAUDROT		1	162,67
33120	CERONS		1	145,17
33122 2	CESTAS	M. DUBOURG	1	132,00
33122 1	CESTAS	Caseme des Pomp	1	126,00
33136	COURS-DE-MONSEGUR		1	106,00
33138	COUTRAS		1	160,17
33140	CREON		1	23,67
33146	CUSSAC-FORT-MEDOC		1	149,37
33184	GENERAC		1	153,00
33186	GENSAC		1	68,83
33194	GREZILLAC		1	156,33
33195	GRIGNOLS		1	96,33
33203	HOURTIN		1	72,17
33203	HOURTIN		2	72,33
33208	JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC		1	149,37
33213	LA BREDE		1	154,67
33214	LACANAU		1	115,83
33214	LACANAU		2	119,17
33225	LANDIRAS	M. CARREYRE	1	156,50
33228	LANSAC		1	137,00
33229	LANTON		1	102,83
33229	LANTON		2	133,17
33231	LAROQUE		1	145,33
33236	LEGE-CAP-FERRET		1	107,50
33236	LEGE-CAP-FERRET		2	84,50
33238	LEOGNAN		1	189,83
33240	LESPARRE-MEDOC		1	181,67
33241	LESTIAC-SUR-GARONNE		1	126,88



## ACTIVITE DES RESEAUX ANELFA

Réseau : 33

GIRONDE

<i>INSEE</i>	<i>Commune</i>	<i>Précision</i>	<i>Cheminée</i>	<i>Durée</i>
33243	LIBOURNE		1	138,67
33246	LIGUEUX		1	171,50
33248	LISTRAC-MEDOC		1	152,33
33254	LOUPIAC-DE-LA-REOLE		1	164,38
33261 2	LUSSAC	M. LHOUMEAU	1	167,33
33261 1	LUSSAC	M. CHARPENTIER	1	133,00
33262	MACAU		1	119,00
33272	MARSAS		1	197,50
33274 2	MARTILLAC	M. DURON Eric	1	152,00
33279	MAZERES		1	139,17
33284	MIOS		1	132,50
33299	MOURENS		1	112,17
33300 1	NAUJAC-SUR-MER	M. AMOUROUX	1	100,67
33300 1	NAUJAC-SUR-MER	M. AMOUROUX	2	77,50
33300 2	NAUJAC-SUR-MER	M. BARREYRE	1	0,67
33309	ORDONNAC		1	149,37
33312	PAREMPUYRE		1	159,83
33314	PAUILLAC		1	114,67
33316	PELLEGRUE		1	138,33
33319	PESSAC-SUR-DORDOGNE		1	164,38
33322	PIAN-MEDOC (LE)		1	63,50
33328	POMEROL		1	160,33
33331	PONDAURAT		1	190,33
33333	PORGE (LE)		1	48,83
33336	PRECHAC	Pépinières Naudet	1	153,67
33336	PRECHAC	Pépinières Naudet	2	142,50
33337	PREIGNAC		1	85,00
33345	PUY (LE)		1	167,33
33348	QUEYRAC		1	120,83
33349	QUINSAC		1	203,00
33350	RAUZAN		1	156,33
33351	REIGNAC		1	139,00
33352	REOLE (LA)		1	79,67
33354	RIOCAUD		1	160,50
33359	ROQUEBRUNE		1	164,38
33361	RUCH		1	175,83
33363	SADIRAC		1	75,88
33366	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC		1	76,83
33369	SAINT-ANDRE-ET-APPELLES		1	164,38
33370	SAINT-ANDRONY		1	76,00
33384	ST-CHRISTOPHE-DES-BARDES		1	82,17
33386	SAINT-CIBARD		1	164,38
33387	SAINT-CIERS-D'ABZAC		1	166,67
33389	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE		1	149,37
33390	SAINTE-COLOMBE		1	76,00
33393	SAINT-DENIS-DE-PILE		1	148,83
33397	SAINTE-EULALIE	Domicile YVRAC	1	107,00
33404	SAINTE-GEMME		1	172,67
33405	SAINT-GENES-DE-BLAYE		1	119,00
33406	SAINT-GENES-DE-CASTILLON		1	152,17
33411	SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE		1	164,38
33416	SAINT-GIRONS-D'AYGUEVIVES		1	137,83
33417	SAINTE-HELENE		1	160,50

## ACTIVITE DES RESEAUX ANELFA

Réseau : 33

GIRONDE

<i>_INSEE</i>	<i>Commune</i>	<i>Précision</i>	<i>Cheminée</i>	<i>Durée</i>	
33422	SAINT-JEAN-D'ILLAC		1	107,50	
33424	SAINT-LAURENT-MEDOC		1	149,37	
33426	ST-LAURENT-DES-COMBES		1	125,00	
33433	SAINT-LOUBES		1	151,67	
33437	SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON		1	111,50	
33440	SAINT-MARTIAL		1	164,38	
33451	SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC		1	127,50	
33452	SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET		1	72,33	
33463	SAINT-PIERRE-D'AURILLAC		1	184,67	
33465	SAINT-PIERRE-DE-MONS		1	143,50	
33466	SAINT-QUENTIN-DE-BARON		1	165,33	
33467	ST-QUENTIN-DE-CAPLONG		1	172,67	
33471	SAINT-SAUVEUR		1	136,17	
33473	SAINT-SAVIN		1	99,33	
33480 1	ST-SULPICE-DE-FALEYRENS	M. DUPUY	1	69,33	
33480 2	ST-SULPICE-DE-FALEYRENS	M. FORT	1	94,38	
33482	SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS		1	151,67	
33484	SAINT-SYMPHORIEN		1	164,38	
33494	SALAUNES		1	53,33	
33495	SALIGNAC		1	71,83	
33498	SALLES		1	59,50	
33504	SAUTERNES		1	150,83	
33506	SAUVETERRE-DE-GUYENNE		1	177,00	
33516	SOUSSAC		1	136,33	
33523	TARGON		1	79,83	
33528	TEMPLE (LE)		1	17,33	
33535	TRESSES		1	96,83	
33540	VENDAYS-MONTALIVET		1	92,67	
33545	VERTHEUIL		1	75,00	
33546	VIGNONET		1	80,17	
33548	VILLEGOUGE		1	156,00	
33550	VILLENAVE-D'ORNON		1	31,83	
33551	VILLENEUVE		1	148,33	
40287	SANGUINET		1	28,17	
<b>140 cheminées pour une durée Totale de :</b>				<b>17 584,20h</b>	<b>moyenne par cheminée: 125,60 h</b>
<b>Solution consommée :</b>			<b>19 518,46l</b>	<b>Agl dispersée : 156 147,70 g</b>	

### Stations sans données de fonctionnement

Réseau: 33

40307

SORE

Comme mentionné sur le tableau, l'ensemble des cheminées ont consommé 19 518 litres ce qui correspond environ à **89 784€** (4,6€ le litre).

Et les **156 kg d'Agl** dispersés sont à répartir entre 138 cheminées, chacune couvrant une surface d'à-peu-près 100km2...ce qui ramené au m2 équivaut à **des doses 20 000 fois en-dessous des seuils toxiques**. C'est très important de communiquer dessus et d'être transparents car en ces temps de suspicion et d'information accessible au plus grand nombre, même de basse qualité (Wikipédia, FaceBook, Twitter...) rétablir les faits est d'autant plus crucial. L'an prochain, le technicien national viendra relever les eaux de pluie chez 5 volontaires dans tout le Département et les données seront ajoutées aux résultats des tests du laboratoire EPOC en 2019.

# GIRONDE RESEAU 2020

136 GÉNÉRATEURS  
136 GRÊLIMÈTRES

**Anelfa**  
FACADE ATLANTIQUE



<b>COTISATIONS 2020</b>		
<b>C.D.C. / INSTITUTIONNEL</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT</b>
	<b>BARIE</b>	<b>100,00</b>
	<b>BARSAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>BLAIGNAN / PRIGNAC EN MEDOC</b>	<b>100,00</b>
	<b>BLASIMON</b>	<b>100,00</b>
	<b>BOMMES</b>	<b>100,00</b>
	<b>BOSSUGAN</b>	<b>100,00</b>
	<b>BRANNENS</b>	<b>100,00</b>
	<b>BUDOS</b>	<b>100,00</b>
	<b>CADILLAC</b>	<b>15,00</b>
	<b>CAMBLANES ET MEYNAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>CAPIAN</b>	<b>100,00</b>
	<b>CAPLONG</b>	<b>100,00</b>
	<b>CARDAN</b>	<b>100,00</b>
	<b>CARDAN</b>	<b>100,00</b>
	<b>CARS</b>	<b>200,00</b>
	<b>CASTEVIEIL</b>	<b>100,00</b>
	<b>CAUMONT</b>	<b>100,00</b>
	<b>CAZAUGITAT</b>	<b>100,00</b>
	<b>CEZAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>COUBEYRAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>200,00</b>
	<b>DONNEZAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>DONZAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>DONZAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>ESCOUSSANS</b>	<b>100,00</b>
	<b>ETAULIERS</b>	<b>200,00</b>
	<b>GAURIAGUET</b>	<b>150,00</b>
	<b>GREZILLAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>LA BREDE</b>	<b>300,00</b>
	<b>LA BREDE</b>	<b>300,00</b>
	<b>LANDIRAS</b>	<b>200,00</b>
	<b>LAROQUE</b>	<b>100,00</b>
	<b>LES LEVES ET THOUMEYRAGUES</b>	<b>100,00</b>
	<b>LISTRAC DE DUREZE</b>	<b>100,00</b>
	<b>LUGON</b>	<b>200,00</b>
	<b>LUGON ET L'ILE DU CARNAY</b>	<b>200,00</b>
	<b>MASSUGAS</b>	<b>100,00</b>

	<b>MAZION</b>	<b>100,00</b>
	<b>MERIGNAS</b>	<b>100,00</b>
	<b>MONSEGUR</b>	<b>100,00</b>
	<b>PELLEGRUE</b>	<b>200,00</b>
	<b>PERISSAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>PLEINE SELVE</b>	<b>100,00</b>
	<b>PUGNAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>PUGNAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>QUEYRAC</b>	<b>300,00</b>
	<b>REIGNAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>RIOCAUD</b>	<b>100,00</b>
	<b>ROQUEBRUNE</b>	<b>100,00</b>
	<b>SAUVETERRE DE GUYENNE</b>	<b>200,00</b>
	<b>SEMENS</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST AIGNAN</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST ANDRE DE CUBZAC</b>	<b>250,00</b>
	<b>ST ANDRONY</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST ANTOINE DU QUEYRET</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST AVIT DE SOULEGE</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST CAPRAIS DE BORDEAUX</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST CIERS SUR GIRONDE</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST FELIX DE FONCAUDE</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST GERMAIN DE GRAVES</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST JEAN DE BLAINAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST MACAIRE</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST MAIXANT</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST MARIENS</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST MARTIN DU PUY</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST PIERRE DE MONS</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST QUENTIN DE CAPLONG</b>	<b>100,00</b>
	<b>ST SAVIN</b>	<b>200,00</b>
	<b>ST TROJAN</b>	<b>100,00</b>
	<b>STE FOY LA LONGUE</b>	<b>100,00</b>
	<b>TABANAC</b>	<b>200,00</b>
	<b>VALEYRAC</b>	<b>100,00</b>
	<b>VERDELAIS</b>	<b>200,00</b>
	<b>VILLEGOUGE</b>	<b>150,00</b>
	<b>YVRAC</b>	<b>200,00</b>

